



Syndicats CGT et UGICT-CGT
des Territoriaux
Rennes – Ille et Vilaine



Commissions Administratives Paritaires (CAP)

Nous constatons avec bienveillance le choix de nos collectivités de maintenir l'étude des avancements de grade et promotions internes avec les organisations syndicales élues en CAP, contrairement à ce que la loi de transformation et de modernisation de la fonction publique de 2019 leur permettait.

Nous tenons également à rassurer nos adhérent·e·s et collègues sur le fait que nous avons toujours participé aux séances de préparation et de commission afin d'essayer de rattraper des situations "oubliées" et que nous allons poursuivre notre engagement.

Par contre, nous n'avons jamais envoyé d'informations sur des évolutions de carrière imaginaires.

CAP A :

- Nous remercions l'équipe du Service Paie – Carrière et Rémunération qui a toujours été réactive pour nous apporter les réponses et compléments d'informations sur les dossiers individuels.

http://intranet/documents/4305/56706-CAPA-PROMOTIONSINTERNES.pdf?no_cache=1

http://intranet/documents/4305/56683-CAPA-VDRCCAS-AgentsPromus.pdf?no_cache=1

http://intranet/documents/4305/56684-CAPA-RM-AgentsPromus.pdf?no_cache=1

CAP B :

- Assistant d'enseignement artistique, la révision du régime indemnitaire est encore repoussée dans l'attente d'une étude confiée à un cabinet extérieur, une de plus, pour définir entre autres les critères de promotion interne....
L'UGICT-CGT se tient aux côtés des agent·e·s du conservatoire pour défendre leurs droits.
- Rédacteur principal de 1^{er} et 2^{ème} classe : la DRH a mis en place dans les grilles d'avancement, en plus du classement RIFSEEP, des groupes de priorisation (1, 2 et 3).

L'UGICT-CGT a demandé en séance si les agents connaissaient leur classement, et sa justification.

La DRH a répondu qu'il appartenait aux "managers" de les communiquer aux agents lors des entretiens d'évaluation par exemple. L'UGICT-CGT doute que ce nouveau critère soit appliqué et connu de tous. Encore une fois, nous dénonçons le fait que les encadrants directs sont livrés à eux-mêmes pour des décisions émanant souvent des arbitrages DG/DRH. Nous avons également regretté l'absence de réussite au concours, par manque d'ouverture de concours au niveau national par exemple.

L'UGICT-CGT demande aux élus de nos collectivités d'intervenir officiellement pour que les examens, concours soient organisés et que les promotions interne soient encouragées.

http://intranet/documents/4305/56705-CAPB-PROMOTIONSINTERNES.pdf?no_cache=1

http://intranet/documents/4305/56681-CAPB-VDRCCAS-AgentsPromus.pdf?no_cache=1

http://intranet/documents/4305/56689-CAPB-RM-AgentsPromus.pdf?no_cache=1

CAP C :

- Nous dénonçons de façon régulière la mise en place de critères locaux en plus des critères nationaux lors de l'étude des dossiers liés au déroulement de carrière des agent·e·s.
- De plus, pour ne rien arranger, nos collectivités ont créés des parcours professionnels qui sont des freins à l'évolution professionnelle, à la mobilité interne, à l'épanouissement sur son poste de travail et peut également être générateur de conflit.
- Effectifs agents proposés à la CAP :

	VDR et CCAS	RENNES METROPOLE	Avancement De grade
Remplissant les critères Statutaires et internes	199	58	Oui
Remplissant uniquement les critères statutaires	388	142	non
Manière de servir	6	3	non

http://intranet/documents/4305/56704-CAPC-PROMOTIONSINTERNES.pdf?no_cache=1

http://intranet/documents/4305/56679-CAPC-VDRCCAS-AgentsPromus.pdf?no_cache=1

http://intranet/documents/4305/56680-CAPC-RM-AgentsPromus.pdf?no_cache=1

Toutes et tous les agent·e·s peuvent être accompagné·e·s suite à la réception d'une convocation émanant de leur hiérarchie ou de l'administration.

N'hésitez pas à nous contacter pour être accompagné·e ou défendu·e si besoin, ou pour toute demande d'information sur votre déroulement de carrière.



CGT : Téléphone : 06 31 67 96 04
Mail : cgt@rennesmetropole.fr
Site : villederennes.reference-syndicale.fr

Syndicats CGT et UGICT-CGT - de la Ville de Rennes, de ses établissements et de Rennes Métropole
8 place de Torigné - 35200 RENNES

UGICT-CGT : Téléphone : 06 31 67 12 67 – 06 87 38 16 55
Cat A – B - AM Mail : ugict-cgt@rennesmetropole.fr
Site : rennesmetropole.reference-syndicale.fr

